

Guide pratique

La carte Vitale, Vitale aussi en appli



La carte Vitale arrive sur le smartphone des assurés

Créée en 1998, la **carte Vitale** est parfaitement intégrée dans les parcours et les pratiques de soins des assurés et des professionnels de santé depuis plus de 20 ans.

Nouvelle étape du virage numérique en santé, visant notamment à accompagner l'usage croissant d'outils digitaux dans le quotidien des Français, la **carte Vitale se devait d'exister aussi en appli**.

L'appli carte Vitale en résumé

- L'appli carte Vitale, c'est une application téléchargeable gratuitement par vos patients, afin qu'ils aient toujours une **version dématérialisée de leur carte Vitale disponible dans leur smartphone**.
- L'**appli carte Vitale** est une alternative dématérialisée de la carte Vitale physique, qui continue d'exister.



Des avantages très concrets pour vous et vos patients

L'appli carte Vitale est un nouveau format de la carte Vitale répondant aux usages digitaux actuels et visant à **faciliter les échanges entre vous et vos patients**.

En effet, tout en assurant les mêmes fonctions que la carte Vitale physique, l'appli carte Vitale offre de nombreux avantages :

- **plus de chances que vos patients aient leur carte Vitale avec leur smartphone**, et donc la garantie de toujours pouvoir faire une télétransmission ;
- **des feuilles de soins sécurisées et fiabilisées grâce à l'accès systématique au service de droits (ADRI)**, réduisant ainsi le risque d'erreurs et de rejets de factures ;
- **une réduction du risque de contaminations manuportées**.

Une porte d'entrée vers d'autres services numériques

L'appli carte Vitale constitue aussi une porte d'entrée vers des **services et fonctionnalités de l'Assurance Maladie**, tels que la facturation SESAM-Vitale, l'accès aux téléservices intégrés Assurance Maladie obligatoire (AMO) et, pour les pharmaciens, au dossier pharmaceutique (DP).

En plus des données d'identification de l'assuré et de ses bénéficiaires déjà présentes dans la carte Vitale physique, l'appli carte Vitale permet d'intégrer de nouvelles données : l'Identité Nationale de Santé (INS) et, à terme, les données des organismes complémentaires et mutuelle.

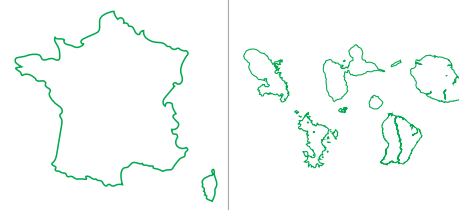
Pour vos patients, l'appli carte Vitale leur permet de **consulter directement leurs informations de dépenses de soins**. À terme, l'application proposera de **nouvelles fonctionnalités** afin de leur apporter encore plus de praticité avec la possibilité de :

- **déléguer les usages de leur carte Vitale** à une personne de confiance pour un temps déterminé (par exemple les grands-parents qui gardent les enfants) ;
- **s'identifier de manière sécurisée** à d'autres services numériques de santé.



Un déploiement progressif

Depuis 2023, l'appli carte Vitale est disponible dans 8 départements. Puis elle sera déployée progressivement sur le reste du territoire.



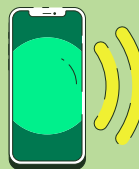
Quel équipement pour lire l'appli carte Vitale de vos patients ?

Pour assurer sa compatibilité avec l'appli carte Vitale, une mise à jour de votre logiciel de facturation par votre éditeur sera nécessaire.

Ensuite, pour pouvoir accéder aux données de vos patients sans contact *via* l'appli carte Vitale, vous aurez besoin de vous procurer l'un des deux lecteurs suivants :



- **QR Code** : le lecteur vous permettra de scanner directement le QR Code sur le smartphone du patient.



- **NFC** : le patient pourra poser directement son smartphone sur votre lecteur.



L'Assurance Maladie préconise l'usage du QR Code car cette technologie est compatible avec tous les smartphones et la technologie NFC n'est pas disponible sur les Iphone et certains smartphones sous Android.

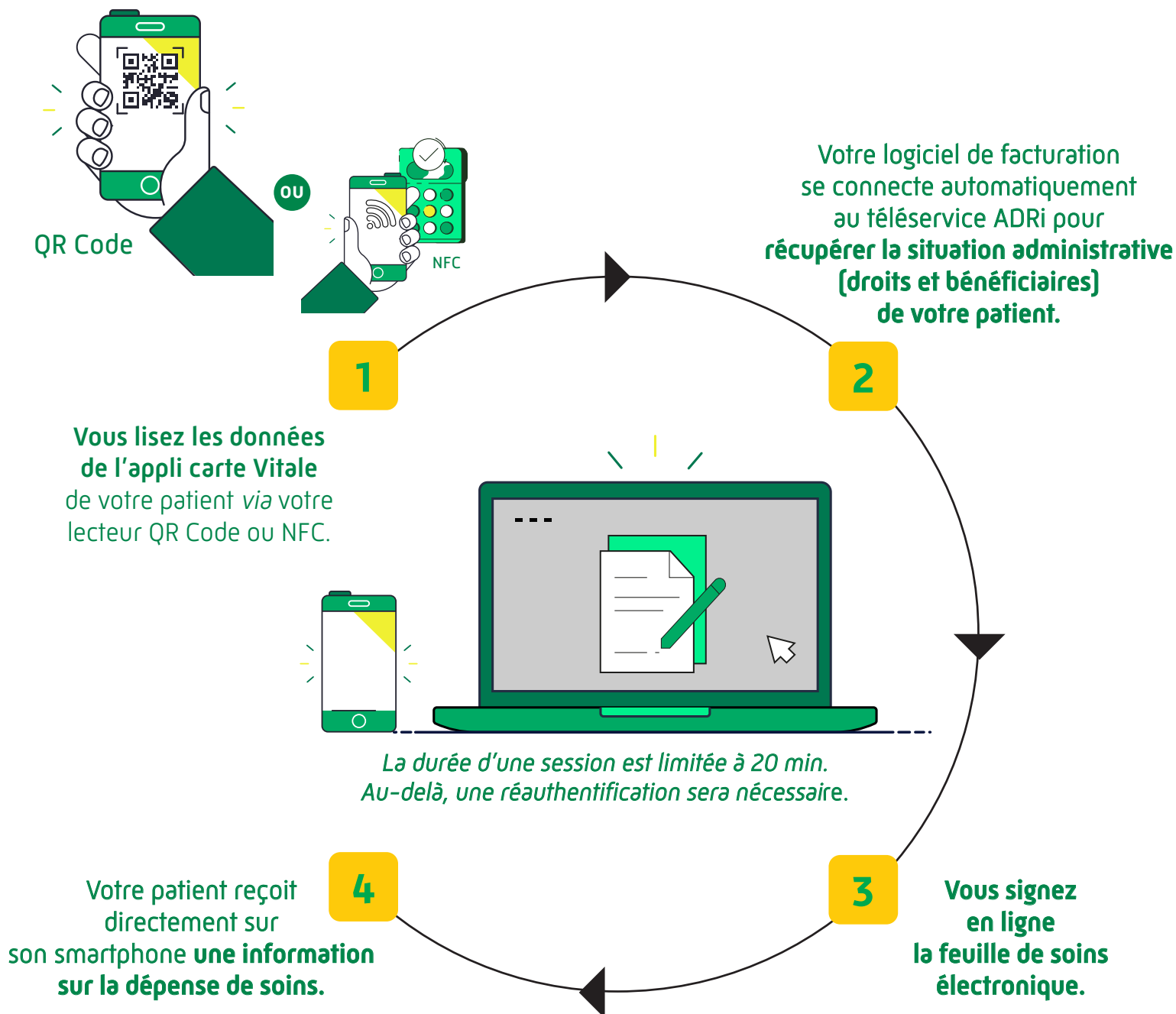


Il vous suffit de vous rapprocher de l'éditeur de votre logiciel de facturation, qui installera une version compatible avec l'appli carte Vitale. Il pourra vous conseiller sur le choix de votre lecteur.

Par la suite, n'hésitez pas à recontacter votre éditeur pour toute question ou besoin relatif à l'installation de votre équipement.

Une fois équipé, la facturation SESAM-Vitale se fait en

4 ÉTAPES



Une protection des données personnelles



L'appli carte Vitale est conforme à la réglementation du respect de la protection des données personnelles (RGPD).

Les données d'identification de l'assuré sont stockées uniquement sur son smartphone.

À chaque usage de l'appli carte Vitale, seules les données nécessaires à l'identification du patient sont transmises aux professionnels de santé.



**Pour toute question, nous vous invitons
à contacter votre caisse d'Assurance Maladie.**